

REUNION DU 8 FEVRIER 2021

Feuillet n° : 2021/

Le huit février deux mille vingt et un à dix-neuf heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire .

Date de la convocation : 02/02/2021 adressée par messagerie électronique .

Et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 02/02/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents: 12;Votants : 14

Conseillers présents : MM. Yves RUELLAN, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Sophie BARILLE, Stéphane PRULHIÈRE, Sébastien SALIOU, Fabien ALIX, Armel DENIS, Betty CADOT, Patricia CARET, Yannick DANIEL -

Conseiller(s) absents : MM. Brigitte NICOLAS qui a donné procuration à Mme Bernadette LETANOUX ; Mme Nadège LESSIRARD qui a donné procuration à Mme Patricia CARET, Mme Carmen MAUDET excusée .

Ordre du jour : - Communauté d'agglomération : Désignation de deux délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ; -Cession terrain lotissement des ormes ; - Droit de Préemption Urbain : Liste des décisions ; - Délégations du conseil municipal au maire : Liste des décisions du maire ; - Personnel communal : création d'un poste de garde-champêtre à ¼ de temps ; Procédure de recrutement ; - Noël du personnel : Régularisation de la décision de distribution de colis de Noël ; - Divers

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 23/11/2020 et signent le registre des délibérations.

N° 1-2021 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Désignation de deux délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

La communauté d'agglomération nous informe de la procédure de renouvellement de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite aux dernières élections municipales .Le rôle principal de cette commission est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la communauté d'agglomération . Le conseil communautaire en réunion du 17/12/2020 a décidé que cette C.L.E.CT sera composée de 18 membres titulaires (un conseiller municipal par commune) et de 18 suppléants .

Le maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant.

Conformément à la loi (scrutin uninominal majoritaire à un tour) , sont élus :

- Mme Brigitte NICOLAS , délégué titulaire , 14 voix ;
- Mr Stéphane PRULHIÈRE, délégué suppléant , 14 voix .

N° 02-2021 : CESSION TERRAIN LOTISSEMENT DES ORMES A Mr et Mme BAUDRY Gérard :

Le maire expose la demande de Mr et Mme Gérard BAUDRY, domiciliés au 5 impasse du Dick à Saint-Benoît-des-ondes, sollicitant l'acquisition d'une petite parcelle triangulaire d'environ 12m2 en bordure de leur propriété . Cette parcelle correspond au rétablissement du pan coupé existant dans l'angle sud/ouest de la parcelle cadastrée D 182 .

Considérant que ce terrain fait partie du domaine privé de la commune ;

Considérant que ce terrain ne se situe pas sur la servitude de passage de 5 mètres en bordure du bief du Dick en faveur de l'Association des digues et marais ,

le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Après délibération , et à la majorité des membres , le conseil municipal,

- décide de vendre la dite parcelle (environ 12 m2) (portion de la parcelle communale cadastrée section D n° 209) au prix de 40€ le m2 à Mr et Mme Gérard BAUDRY ;
- Dit que les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge des acquéreurs ;
- Donne pouvoir au maire pour la signature des acte et pièces nécessaires .

N° 03-2021 : DROIT DE PREMPTION URBAIN : Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues récemment . Après délibération, le conseil municipal , abandonne son droit de préemption sur les ventes ci-après :

Feuillet n° : 2021/

- 41 rue du centre : vente d'un appartement au RDC par les Consorts SALOU (75 000€) ;
- 4 rue de la badiolais : vente d'une maison d'habitation par Mr et Mme Jean-François L'HOMEL (260 000€) ;
- 10 rue de l'île verte : vente d'une maison d'habitation par Mme Marie-Claire GARNIER (260 000€).

Par ailleurs le maire communique au conseil municipal ses dernières décisions relatives à l'abandon du droit de préemption de la commune , prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

- 3 rue du cheminet ; vente d'une maison d'habitation par les consorts Gorges (50 000€);
- 64 bis rue du bord de mer ; vente d'un appartement par Mr Jean-François GAUTIER (60 000€);
- 7 rue du bord de mer : vente d'un appartement par la SCI du bord de mer (200 000€);
- 7 rue du bord de mer : vente des murs du commerce par la SCI du bord de mer (100 000€);

N° 04-2021 :DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le maire communique au conseil municipal la liste des décisions prises au titre de la délégation du conseil municipal :

- Arrêté n°2020-150 du 26/11/2020 renouvelant le contrat d'entretien du système de désenfumage de la salle polyvalente par la Société ADEFI pour un montant de 111.00€ HT/an .
- Arrêté n° 2020-151 du 26/11/2020 renouvelant le contrat d'entretien du système de sécurité incendie de la salle polyvalente par la Société ADEFI pour la somme de 183€ HT/an .

N° 05-2021 :CREATION D'UN EMPLOI DE GARDE-CHAMPETRE A TEMPS NON COMPLET-8.75/35ème :

Par délibération du 23/09/2020 le conseil municipal a émis un avis favorable à l'emploi d'un garde champêtre intercommunal au cours du 1^{er} semestre 2021 .

Le maire rappelle les missions de police municipale et rurale qui pourront être confiées à ce garde-champêtre dont le statut particulier est fixé par le décret n° 94-731 du 24/08/1994 .

Après délibération et à la majorité absolue des membres présents, le conseil municipal,

Considérant la nécessité de doter la commune d'un garde-champêtre ;

Considérant les décisions des communes de La Fresnais , Hirel , La gouesnière de créer un emploi de garde-champêtre à ¼ de temps et de mutualiser ce poste à travers une convention de répartition intercommunale relative à l'emploi du temps de l'agent , de la gestion de sa carrière et des charges d'équipement du poste ;

Considérant les modalités de recrutement avec un appel à candidatures unique entre les quatre communes et la mise en place d'un jury de sélection composé des quatre maires.

-Décide la création d'un emploi de garde-champêtre, échelle C2 ou C3, à temps non complet (8.75/35^{ème}) à compter du 1^{er} mars 2021 ;

-Dit que ce poste sera ouvert aux contractuels au titre de l'article 3-3 3° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée, rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle C 2 ou C3 .

-Modifie le tableau des effectifs ;

-Inscrit les crédits nécessaires au budget 2021 .

N° 06-2021 : ATTRIBUTION COLIS DE NOEL : Le maire fait part au conseil municipal d'une observation du trésorier municipal relevant une insuffisance de pièces justificatives de la dépense afférente à l'achat de colis de Noël pour le personnel et les membres bénévoles du comité de la bibliothèque . En effet depuis plus de vingt ans un pot de fin d'année est offert par le maire au cours duquel un colis d'une valeur individuelle de 51€ (en 2020) est distribué aux invités.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité absolue des membres ,

* vote l'attribution d'un colis de Noël au personnel et aux membres bénévoles du comité de gestion de la bibliothèque , d'une valeur de 51€;

* dit que la valeur du colis pourra être révisée selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (n/n-1);

Feuillet n° : 2021/

* précise que cette décision prendra effet rétroactivement pour la distribution des colis de Noël 2020 .

N° 07-2021 : RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT AU SERVICE DES ESPACES VERTS –VOIRIE –BATIMENTS : Suite à la vacance du poste (mutation de Mr Bertrand au 01/05/2021) le maire informe le conseil municipal du lancement d'une procédure d'appel à candidatures .

Le conseil municipal confirme la vacance de ce poste permanent d'agent technique polyvalent à temps complet qui sera ouvert aux grades d'adjoint technique territorial (échelles C1-C2 ou C3) par voie de mutation , de détachement ou d'emploi direct, et en l'absence de candidatures pertinentes, aux contractuels au titre de l'article 3-3 3° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée, rémunéré au 1^{er} échelon de l'échelle C 3 (IB 380 –IM 350).

Divers :

* Projet de territoire : Le maire expose la démarche engagée par la communauté d'agglomération en vue de la préparation du projet de territoire . Plusieurs réunions entre les élus des 18 communes ont été organisées . Une enquête sera réalisée près de la population pour connaître les attentes vis-à-vis de la communauté d'agglomération . L'objectif sera de déterminer un projet commun aux 18 communes pour guider les actions de la communauté d'agglomération .

* Scoters électriques : le maire informe le conseil d'une démonstration de scooters électriques à St Suliac par une société qui pourrait proposer une mise à disposition dans les campings à l'intention des camping-caristes .

* Vœux : Le maire fait part des vœux adressés aux conseillers municipaux par Mr Le député Jean-Luc Bourgeaux et la conseillère départementale Mme Agnès Toutant .

* Vaccinations anticovid 19 : Le maire évoque le sujet de la vaccination des personnes dépendantes et isolées . Certes à ce jour il n'est pas possible de prendre des rendez-vous tant que les doses de vaccins sont insuffisantes. Toutefois, à terme, il pourra s'avérer nécessaire d'accompagner certaines personnes en perte d'autonomie . La mairie, via son centre communal d'action sociale, pourra intervenir pour aider aux prises de rendez-vous voire à l'accompagnement dans les centres de vaccinations si nécessaire .

* Alerte météo : Une alerte orange à la neige et au verglas a été lancée par la Préfecture à partir de demain 16h. Les cars scolaires ne circuleront pas demain soir . Un affichage et un message sur les smartphones ont été publiés.

* Commissions de la communauté d'agglomération : Le maire invite tous les conseillers municipaux à rendre compte de leur éventuelle participation aux différentes réunions des commissions de la communauté d'agglomération .

→* *Récapitulatif des délibérations : n°s 01-2021 ; 02-2021 ; 03-2021 ; 04-2021 ; 05-2021 ; 06-2021 ; 07-2021 ;*

→* *Signatures des membres présents:*

Bernadette LETANOUX	
Yves RUELLAN	
Brigitte NICOLAS	ABSENTE
Roseline CAUGANT	
Patrice GINGAT	
Sophie BARILLE	
Stéphane PRULHIERE	
Sébastien SALIOU	
Fabien ALIX	
Armel DENIS	
Betty CADOT	

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Patricia CARET	
Carmen MAUDET	ABSENTE
Yannick DANIEL	
Nadège LESSIRARD	ABSENTE

Feuillet n° : 2021/